

Politique de risques en matière de durabilité de Bpifrance Investissement

SOMMAIRE

- I. Doctrine d'intervention
- II. Politique d'investissement Responsable et engagements
- III. Les critères et risques ESG pris en compte
 - a. Les critères et risques de gouvernance
 - b. Les critères et risques sociaux
 - c. Les critères et risques environnementaux
- IV. Politique d'intégration des critères et risques ESG
 - a. Gouvernance ESG
 - b. Modalités de prise en compte des critères et risques ESG
 - i. Exclusions et lignes sectorielles
 - ii. Intégration dans le processus d'investissement
 - 1. En phase de due-diligence
 - 2. En phase de suivi d'investissement
 - iii. Indicateurs de suivi
 - 1. Gouvernance
 - 2. Sociaux
 - 3. Environnementaux et Climat
- V. Prise en compte des risques de durabilité

Politique de risques en matière de durabilité de Bpifrance Investissement

Depuis le 10 mars 2021, les sociétés de gestion de portefeuille sont tenues de formaliser une politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement. La présente politique fait suite à l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure n° (UE) 2019/2088 du parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le Règlement Disclosure définit le risque en matière de durabilité comme *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.*

Dans ce contexte, la réglementation prévoit la prise en compte des risques en matière de durabilité lors du processus de décision en matière d'investissement. A ce stade, Bpifrance Investissement prend en compte simultanément les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) lors des décisions d'investissement, dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable.

Bpifrance Investissement est agréé pour réaliser les activités de gestion de FIA, les activités de gestion d'autres FIA, de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Elle est donc soumise au règlement Disclosure pour l'ensemble de ses activités.

La présente politique, comme la doctrine d'intervention et la politique d'investissement responsable, sont appliquées par Bpifrance Investissement sur l'ensemble de ses activités de gestion et déclinées à l'identique dans ses activités de conseil auprès de Bpifrance Participations.

I. Doctrine d'intervention

La société de gestion Bpifrance Investissement, filiale d'investissement de Bpifrance, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres et en quasi-fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

Pour servir cet objectif, Bpifrance Investissement gère les investissements de Bpifrance logés dans la holding FSI PME Portefeuille, des fonds directement souscrits par Bpifrance Participations et assure également une gestion de fonds pour compte de tiers (Etat, Caisse des Dépôts et autres souscripteurs publics et privés). Bpifrance Investissement assure en outre une activité de conseil auprès de Bpifrance Participations. L'ensemble de ces activités sont exercées conformément aux principes de la présente doctrine.

Bpifrance Investissement est :

- un investisseur avisé opérant aux conditions de marché,
- un investisseur patient, qui adapte son horizon d'investissement, par exemple au contexte technologique de l'entreprise, et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés,
- au service de l'intérêt collectif, dont les décisions sont prises, en plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc...

Dans la mesure du possible, Bpifrance Investissement siège aux conseils d'administration ou organes de gouvernance des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

Bpifrance Investissement adopte une logique d'investisseur socialement responsable et promeut celle-ci auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées. À ce titre, dans le cadre de l'étude des projets d'investissements directs, Bpifrance Investissement prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notamment au travers des due diligences Bpifrance ad hoc.

Cette analyse « ESG » doit déboucher sur l'identification de points d'amélioration au sein des entreprises dans lesquelles ces entités investissent, points qui seront suivis tout au long de la détention de la participation : à cet effet, Bpifrance Investissement veille, par exemple via les pactes d'actionnaires qu'il négocie ou encore la participation aux instances de gouvernance des sociétés, à ce que les entreprises dans lesquelles il investit s'engagent à progresser dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise.

Dans tous les cas, les progrès des entreprises dans lesquelles Bpifrance Investissement investit tiennent compte de la situation initiale (à la date de l'investissement) et sont évalués à l'aune de critères, choisis avec leur management, tels que : l'emploi comme un sujet majeur, l'utilisation durable des ressources, des impacts, environnementaux maîtrisés, le dialogue social comme méthode de progrès et de résolution des problèmes, des ressources humaines gérées comme la première richesse de l'entreprise, l'attention portée aux personnes, le partenariat avec les fournisseurs et les clients, le souci du territoire local, une gouvernance transparente et efficace, etc...

Dans le cadre de ses activités d'investissements en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement. En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise.

II. Politique d'investissement responsable et engagements de Bpifrance Investissement

Bpifrance Investissement exerce toutes ses activités, d'investissement direct, en fonds de fonds, ou de conseil - notamment vis-à-vis de Bpifrance Participations - en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pertinents notamment au regard des activités et de la taille des entreprises, et en incitant à la prise en compte, dans son activité Fonds de fonds, des meilleures pratiques en matière d'Investissement Responsable, dans le cadre de sa doctrine d'intervention, de sa politique d'investissement responsable et de ses engagements publics.

La politique d'investissement responsable de Bpifrance Investissement s'inscrit :

- dans le respect des dispositions de l'article 4 de la loi 2012-1559 du 31 décembre 2019 relatives à la création de Bpifrance,
- dans le respect des textes juridiques qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption, et le respect des conventions internationales signées par la France
- en cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du Groupe Bpifrance,
- en cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des dépôts, actionnaire à 50% de Bpifrance, et sa politique Climat.

Bpifrance est signataire :

- des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU,
- de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency,
- de la Charte des investisseurs publics en faveur du Climat,
- de la Charte des investisseurs publics en faveur des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies,
- des Principes de Santiago,
- de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF),
- de la charte SISTA,
- de la charte Parité de France Invest.

Bpifrance Investissement s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), et est membre et partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive).

Exclusions

Bpifrance Investissement n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises

- o Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures (en revanche, Bpifrance Investissement peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures)
- o les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- o les banques¹ et compagnies d'assurance ;

¹ Exception relative aux Fintechs

Si les investissements au capital des banques et compagnies d'assurance ne sont pas autorisés dans le cas général, Bpifrance Investissement pourra cependant investir dans les Fintechs disposant d'agrément bancaire ou d'assurance. Est désignée comme Fintech, toute entreprise réunissant toutes les conditions suivantes :

o Startup ou PME en forte croissance ;

o Possédant ou en voie de développer une technologie ou un Business Model innovants, lui permettant de se différencier des acteurs traditionnels dont le business model repose largement sur l'utilisation intensive de leur bilan ;

o Proposant des produits ou services financiers, et/ou des produits ou services à destination du secteur financier.

o Les investissements dans ces Fintechs poursuivront l'objectif de prendre des participations dans des entreprises d'intérêts technologique ou stratégique pour les métiers de Bpifrance, dans une logique de Corporate Venture, et / ou de concourir à l'émergence de champions européens. Les prises de participation devront systématiquement être minoritaires et réalisées aux côtés d'un acteur régulé ou financier, Bpifrance Investissement ne devant être ou devenir premier actionnaire parmi la catégorie englobant à la fois les investisseurs régulés et financiers, ni actionnaire de référence dans de telles sociétés.

- o les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- o les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

III. Les critères et risques ESG pris en compte par Bpifrance Investissement

a- Les critères et risques de gouvernance

La mise en place de principes de bonne gouvernance reconnus (séparation des pouvoirs de contrôle et de gestion, diversité des profils, avis externes, etc.) vise à favoriser la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Les enjeux de gouvernance sont donc majeurs dans l'analyse des risques de controverses éthiques, environnementales et sociales.

Bpifrance Investissement attache la plus grande importance à une gouvernance structurée, éthique, transparente et attentive au respect de ses parties prenantes, facteurs clés de stabilité, de conduite des affaires, de réputation de l'organisation, et l'analyse menée par Bpifrance Investissement a pour objectif de s'assurer de l'organisation de la gouvernance et des procédures et mécanismes mis en place, de contrôle et de surveillance, mais aussi de la stratégie et de la capacité de la gouvernance à anticiper, notamment sur les réglementations et les enjeux extra-financiers, au rang desquels l'environnement dont le climat, l'emploi, la mixité...

La prise en compte et le suivi de ces critères sont considérés comme majeurs par Bpifrance Investissement, qui siège, dans la mesure du possible, aux conseils d'administration des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

b- Les critères et risques sociaux

Les critères sociaux concernent l'attention portée :

- à la santé et la sécurité des salariés et de la qualité de vie au travail,
- à la formation et à l'accompagnement des carrières, à la diversité, à des politiques de recrutement non pertinentes,

- à un dialogue social et des politiques de rémunération en rupture avec les attentes et les pratiques,

L'absence ou la prise en compte inappropriés de ces sujets peuvent générer accidents et absentéisme, inadéquation et inadaptation des compétences aux besoins, mouvements sociaux, incapacité à recruter les talents en raison d'une marque employeur détériorée, qui nuisent à la productivité, à la réputation et à la performance globale.

Ces critères sont également considérés comme majeurs par Bpifrance Investissement, qui considère les ressources humaines comme première richesse de l'organisation, l'attention portée aux personnes et le dialogue social comme méthode de progrès et de résolution des problèmes.

c- Les critères et risques environnementaux

Les risques environnementaux peuvent résulter du non-respect de la réglementation applicable à certaines activités, par exemple en matière de prévention des risques de pollution, mais également d'une insuffisante prise en compte ou d'une absence d'anticipation dans la prise en compte des risques résultant du changement climatique et des atteintes à la biodiversité.

Les critères environnementaux sont à examiner tant au niveau de la politique environnementale et de son management que des plans d'action déployés, en fonction de la matérialité des enjeux au regard de l'activité et de la taille de l'entreprise ou des objectifs d'investissement du fonds, et des risques qui peuvent en résulter, notamment de ceux liés au changement climatique.

Les risques physiques liés au changement climatique et aux atteintes à la biodiversité peuvent peser sur les capacités opérationnelles de l'activité (par exemple en provoquant des nuisances aux biens matériels en raison de catastrophes climatiques, en perturbant les sources d'approvisionnement en matières premières telles que l'eau, ou la circulation des biens et des personnes).

Les risques de transition résultent de l'absence ou du retard de mise en œuvre de trajectoires de décarbonation des activités, au regard des évolutions réglementaires et/ou technologiques générées par le changement climatique, obérant la performance globale du modèle économique de l'organisation, voire l'annihilant, en raison des coûts d'investissements ou de réputation non anticipés.

Investisseur patient, Bpifrance Investissement est confronté aux risques de pertes résultant des risques environnementaux, et, particulièrement, des risques physiques et/ou de transition de ses participations.

La prise en compte des critères environnementaux dans ses investissements, engagée avec la mise en place d'une politique d'investissement responsable a été renforcée par Bpifrance Investissement au fil des engagements publics souscrits² et, plus récemment encore, par le Plan Climat de Bpifrance, en cours de déploiement opérationnel dans les métiers de Bpifrance Investissement.

IV. Politique d'intégration des risques ESG par Bpifrance Investissement

a- Gouvernance des risques ESG

La direction du développement durable et de la RSE du Groupe Bpifrance³ est en charge :

- de piloter et animer la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour que Bpifrance exerce ses activités en organisme financier responsable, c'est-à-dire prenne en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux de ses activités ;
- d'être force de proposition, à l'appui des métiers et des fonctions support, de faciliter et accompagner les plans d'actions et leur mise en œuvre sur ces sujets ;
- de s'assurer que Bpifrance réponde à l'ensemble des exigences de responsabilité sociétale, notamment au regard de la loi relative à sa création
- de piloter l'ensemble des rapports et reporting afférents à la responsabilité sociétale et à la prise en compte de l'ESG que le Groupe Bpifrance doit produire, tant du fait d'obligations légales, génériques ou spécifiques, que de ses obligations vis-à-vis de ses actionnaires.

Dans ce cadre, elle adapte, pour les activités de Bpifrance Investissement, la politique d'Investissement Responsable et propose les déclinaisons opérationnelles pertinentes, notamment en matière d'évolution des critères ESG.

Les critères ESG et les risques qui en découlent sont intégrés à l'analyse globale des risques réalisée par l'équipe d'investissement en charge de l'étude du dossier d'investissement, et des diligences approfondies externes sont réalisées lorsqu'estimées particulièrement pertinentes.

² Cf supra : Engagements et Exclusions et lignes sectorielles

³ Dont Bpifrance Investissement et ses activités

Cette analyse ESG est intégrée à la note d'investissement, et participe des éléments de la prise de décision.

b- Modalités de prise en compte des risques ESG

i. Exclusions et lignes sectorielles

Bpifrance Investissement est doté de lignes d'exclusion dans certains secteurs d'activité qui ne relèvent pas de son périmètre, ainsi que défini par sa Doctrine d'intervention.⁴

Des lignes d'exclusion et politiques sectorielles ont en outre été définies, au regard des risques sur les droits de l'homme, sur la santé, sur le climat et l'environnement, que présentent ces activités.

Ainsi, Bpifrance n'investit pas :

- Au regard des droits de l'homme, et en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo, dans les sociétés fabriquant, stockant ou commercialisant des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions ;
- En raison de leurs impacts de leurs produits sur la santé, dans les sociétés impliquées dans la fabrication de cigarettes, cigares, tabac à priser, à rouler, à mâcher et tabac à pipe.

Par ailleurs, Bpifrance Investissement s'est doté de lignes d'exclusion et sectorielles dans les énergies fossiles.

SUR LE CHARBON :

Bpifrance applique une politique sectorielle renforcées, à compter du 1er janvier 2021, sur ce secteur, considérant que :

- le charbon est l'énergie fossile la plus émettrice de gaz à effet de serre pour une quantité donnée d'électricité produite,
- la combustion du charbon a des effets négatifs importants :
 - o sur la santé, de par la pollution de l'air qu'elle génère,
 - o sur les océans et la biodiversité (acidification des océans), et son extraction même peut provoquer dégradation des eaux et dégâts environnementaux.

⁴ Doctrine d'intervention : <https://www.bpifrance.fr/>

Ainsi Bpifrance Investissement exclut :

- tout investissement en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires⁵ et des capacités absolues de production minière de 10mt et de 10Gw de production électrique⁶. Cette exclusion de seuil s'appliquera à partir de 2023 sur les investissements déjà en portefeuille⁷ ;
- tout investissement dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires⁸ ;
- d'investir ou financer tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et de tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique.

Bpifrance Investissement exclura de son portefeuille les compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris, et, en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat.⁹

Enfin, Bpifrance Investissement :

- Attend que toutes les sociétés productrices d'énergie et/ou extractrices de minerai dont il est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, diminuent leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde. A cette fin, il attend de chacune de ces sociétés qu'elles définissent des trajectoires de sortie en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris sur l'ensemble de leurs activités exposées et formalisent des objectifs quantitatifs de court, moyen et si nécessaire long terme,

⁵ Sauf charbon pulvérisé avec CCS ; Bpifrance Investissement pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

⁶ Sauf charbon pulvérisé avec CCS ; Bpifrance Investissement pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

⁷ Hors entreprises en transition vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité

⁸ Bpifrance Investissement pourra néanmoins maintenir ses investissements et financements dans une société qui mettrait en place un plan de transition vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité.

⁹ Bpifrance Investissement pourra néanmoins maintenir ses investissements et financements dans une société qui mettrait en place un plan de transition vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité.

- Encourage et accompagne toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont il serait / est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon, et un seuil de 300Mw est appliqué sur les centrales existantes de ces sociétés ;
- Participera, au sein du Groupe Caisse de dépôts, à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux côtés de l'Etat français.

DANS LES SECTEURS PETROLE ET GAZ

Le secteur du Pétrole et du gaz est à l'origine de 51 % des émissions de dioxyde de carbone dans le monde. Les scénarios énergétiques proposés par le GIEC et par l'AIE¹⁰ pour respecter le budget carbone mondial imposé par l'objectif 1,5°C, prévoient des réductions soutenues, dès 2020, des émissions associées au pétrole et gaz, sur toute la chaîne d'approvisionnement, obtenues en premier lieu par un déclin de la consommation.

Ces scénarios prévoient en outre la substitution significative des hydrocarbures fossiles par des biocarburants et biogaz, ainsi que le développement à des degrés divers de technologies d'émissions négatives (CCS, compensation).

Bpifrance Investissement aligne la sélection de ses actifs et ses attentes actionnariales sur ces scénarios mondiaux et objectifs nationaux de transition significative du secteur pétrolier et gazier.

Bpifrance Investissement attend des entreprises¹¹ :

1-une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant :

- Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME)

¹⁰ Agence internationale de l'énergie

¹¹ Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI

- Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants)
- Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne)
- Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie
- Une politique d'influence

2- Une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :

- Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence)
- Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources¹²
- Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie.

Des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place¹³ :

1- Bpifrance Investissement n'investit ni ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10% du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible

2- Bpifrance Investissement n'effectue pas de nouveaux investissements / financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

¹² Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux

¹³ ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource et leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10% du CA.

ii. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Au-delà du respect des critères d'exclusion sectoriels définis au regard de leurs risques spécifiques, les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement de Bpifrance Investissement.

1. En phase de due diligence

INVESTISSEMENT DIRECT

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration ou de tout autre organe de gouvernance. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise.

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance :

- la transition écologique et énergétique,
- le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes,
- la qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes,
- l'entrepreneuriat féminin,

et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et équilibre • Anticipation 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi et politique sociale • Gestion des emplois et compétences • Diversité et égalité des chances • Bien-être au travail • Climat et dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique environnementale et système de management • Energie et gaz à effets de serre • Intrants et Déchets • Maîtrise des autres impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs • Qualité et satisfaction des clients • Relations avec les autres parties prenantes externes

Cet outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise. Après collecte des données auprès de l'entreprise, l'outil permet d'évaluer la prise en compte de ces enjeux, et de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

FONDS DE FONDS

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion.

Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ». Ce questionnaire porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Il a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions de gouvernance, d'égalité professionnelle et environnementales, en cohérence avec les quatre priorités de la Charte de Développement Durable de Bpifrance.

La note ESG est intégrée à la note d'investissement et fait partie des éléments d'appréciation de celui-ci.

2. En phase de suivi d'investissement

INVESTISSEMENT DIRECT

Dans la suite de la décision d'investissement, les axes de progrès, identifiés dans le cadre de l'analyse ESG, sont discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant, et concrétisés par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe, dans la mesure du possible, un représentant de Bpifrance, ou dans le cadre de rencontres de suivi. Pendant cette période, l'évolution de l'entreprise est évaluée sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance Investissement, ou lors des rencontres de suivi.

En outre, en phase de suivi, les entreprises investies sont interrogées annuellement sur la base d'un questionnaire dédié, sur leurs politiques et pratiques, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs. Leurs réponses sont collectées via un outil en ligne, et permettent un suivi agrégé d'indicateurs d'intégration et de performances ESG, discutés entre la Direction du Développement durable et de la RSE et les équipes d'investissement, sur les thématiques à faire progresser dans le cadre du suivi des entreprises investies et du dialogue actionnarial.

FONDS DE FONDS

Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement.

Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

En outre, en phase de suivi, les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance Investissement et les entreprises investies par ces fonds sont interrogées annuellement sur la base d'un questionnaire dédié, sur leurs politiques et pratiques, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs. Leurs réponses sont collectées via un outil en ligne, et permettent un suivi agrégé d'indicateurs d'intégration et de performances ESG, discutés entre la Direction du Développement durable et de la RSE et les équipes d'investissement, sur les thématiques à faire progresser dans le cadre du suivi des entreprises investies et du dialogue actionnarial.

iii. Indicateurs de suivi des risques ESG

1. Gouvernance

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement¹⁴ s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

- Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.
- Les investissements de Bpifrance Investissement, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés.

Les investissements de Bpifrance Investissement s'effectuent donc en quasi-totalité sur le territoire national ou dans des entreprises ou fonds implantés dans des zones géographiques qui respectent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Dans le cas contraire, une attention particulière est portée aux controverses sur le respect des droits humains et la corruption.

Des dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT) et de lutte contre la corruption ont été mis en place, conformément

¹⁴ précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013

aux dispositions réglementaires applicables à Bpifrance Investissement, ainsi qu'un processus de due diligences anticorruption et sanctions économiques Internationales via un questionnaire dédié pour les sociétés soumises à l'article 17 de la loi Sapin 2. Un suivi des avancées est effectué au sein des organes de gouvernance auquel Bpifrance Investissement est représenté.

La place des membres indépendants et des femmes dans les organes de gouvernance et dans les comités de direction, dans les entreprises investies en direct ou indirectement, comme dans l'activité Fonds de fonds, est un indicateur suivi annuellement, comme la mise en place de politiques RSE, de lutte contre la corruption...

2. Indicateurs sociaux

2.1 INVESTISSEMENT DIRECT

Les enjeux sociaux étudiés lors de l'analyse ESG, peuvent aboutir, lorsqu'il est matériel, au suivi d'axes d'amélioration sur les emplois, la mixité, la diversité, la sécurité, la formation, le turnover.

Des indicateurs sociaux sont en outre collectés et suivis annuellement dans le cadre de l'enquête menée auprès des entreprises investies en direct ou via des fonds investis par Bpifrance Investissement, sur l'emploi, en nombre et en qualité, l'accidentologie, l'absentéisme et la formation.

2.2 FONDS DE FONDS

Outre les informations recueillies dans le cadre du suivi du fonds investi, des indicateurs sociaux sont en outre collectés annuellement dans le cadre de l'enquête menée auprès des entreprises investies en direct ou via des fonds investis par Bpifrance Investissement, sur l'emploi, en nombre et en qualité, l'accidentologie, l'absentéisme et la formation. Des indicateurs sur la place des femmes dans les organes de décision (Comex, Codir) et/ou les équipes d'investissement.

3. Indicateurs environnementaux et Climat

Les investissements de Bpifrance Investissement en faveur de la transition écologique et énergétique sont à ce stade évalués selon une méthodologie interne ; le déploiement de la taxonomie sera réalisé dans les meilleurs délais, en vue d'une qualification aussi fine que possible de la part verte.

3.1 INVESTISSEMENT DIRECT

Les enjeux environnementaux étudiés lors de l'analyse ESG peuvent également aboutir, lorsqu'ils sont matériels, au suivi d'axes d'amélioration, tels que les consommations énergétiques (électricité, gaz...), de carburant, les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'eau, production de déchets... ramenés à une référence pertinente au regard de l'activité de l'entreprise¹⁵,

L'enquête annuelle ESG contribue à la collecte d'informations sur la prise en compte des enjeux environnementaux, avec des questions sur les politiques et/ou plans d'actions déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la réalisation d'un bilan carbone, l'évaluation de l'exposition aux risques physiques ou de transition.

Enfin, Bpifrance Investissement mesure annuellement l'intensité carbone de son portefeuille coté, en s'appuyant sur les informations publiées par les entreprises investies, et une évaluation globale de l'empreinte et de l'intensité carbone de tous ses portefeuilles a été réalisée pour la première fois en 2020, avec un objectif de reconduction annuelle.

L'évaluation a été réalisée sur les portefeuilles d'entreprises investies en direct, en capital développement comme en innovation, et d'entreprises investies via les fonds investis par Bpifrance Investissement, sur les scopes 1,2 et 3 amont et aval.

La reconduction annuelle de cet exercice permettra d'évaluer la trajectoire des entreprises investies par Bpifrance Investissement, au regard, à court moyen terme du déploiement opérationnel, en cours dans le cadre du plan Climat du Groupe Bpifrance, qui prévoit :

- Une intégration renforcée du facteur Climat dans les due-diligences et dans le dialogue actionnarial,
- Un suivi systématique de l'intégration des enjeux climat tout au long de la relation d'investissement en fonds de fonds,
- une prise en compte renforcée des risques climatiques dans l'analyse des risques.

3.2 FONDS DE FONDS

Outre les informations recueillies dans le cadre du suivi du fonds investi, des indicateurs environnementaux sont en outre collectés annuellement dans le cadre de l'enquête menée auprès des entreprises investies en direct ou via des fonds investis par Bpifrance Investissement, sur les politiques et/ou plans d'actions déployés pour

¹⁵ Ex : Tonnes par Millier d'€ de chiffres d'affaires

réduire les émissions de gaz à effet de serre, la réalisation d'un bilan carbone, l'évaluation de l'exposition aux risques physiques ou de transition.

Des indicateurs sur la prise en compte des enjeux Climat dans le processus d'investissement des sociétés de gestion et leur implication sur ces enjeux auprès des entreprises sont également collectés.

V. Prise en compte des risques de durabilité

A ce stade, Bpifrance Investissement applique des critères relatifs à des politiques d'exclusion et des lignes sectorielles et au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable, mais ne prend pas en compte explicitement les risques de durabilité dans ses investissements.